https://www.snetap-fsu.fr/Depot-de-preavis-de-greve-EPL-Auch.html

Lycée de Auch : préavis de grève du 16 au 20 décembre

- En Région -

Date de mise en ligne : mardi 10 décembre 2024

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Madame la ministre,
Par la présente, le SNETAP-FSU, membre de l'Élan commun dépose, à la demande des personnels de l'EPL d'Auch Beaulieu Lavacant, un préavis de grève concernant l'ensemble du personnel de l'EPL pour la période du 16 au 20 décembre 2024 inclus.

Les agents protestent contre :

- les conditions d'emploi et de non rémunération totalement inacceptables de certains agents contractuels et vacataires ;
- la non prise en compte du caractère indispensable des postes en vie scolaire au fonctionnement de l'établissement ;
- une politique du nombre qui a conduit à accueillir un nombre d'apprenants trop important au vu du dimensionnement des infrastructures et au dimensionnement des équipes ;
- la non affectation de moyens humains (et non horaires) suite à l'ouverture de la 3ème classe de 2nd ;
- la persistance de dysfonctionnements dans le management pédagogique ;
- un mal être de l'ensemble des équipes peu pris en compte par la direction.

Les agents demandent :

- la signature immédiate de contrats pour la totalité des périodes travaillées, en prenant l'indice réel de chaque agent ;
- le versement immédiat des salaires non versés avec l'établissement des fiches de paye en bonne et due forme ;
- la fourniture à chaque agent, dès la fin d'un contrat temporaire, des attestation d'activité (indispensable pour l'inscription à France Travail) ;
- le recalcul en début d'année scolaire de la dotation en AED en fonction des effectifs effectivement ;
- la prise en compte dans la dotation AED des contraintes particulières de l'établissement (2 sites, internat complexe, locaux inadaptés) et de la typologie des apprenants (âge) ;
- le provisionnement au niveau national de crédits pour remplacer les AED en CDI malades ;
- l'arrêt d'une politique du nombre pour l'accueil des élèves en définissant un nombre maximum d'élèves pouvant être accueillis correspondant aux infrastructures et au dimensionnement des équipes ;
- une amélioration du management pédagogique ;
- une réelle prise en compte du mal être des équipes par la direction de l'EPL.

Ne doutant pas que vous soyez, Madame la Ministre, attachée à un fonctionnement régulier et de qualité des établissements d'enseignement agricole, nous espérons une réponse rapide et efficace aux légitimes revendications des agents. Dans cette attente nous vous prions de recevoir nous respectueuses salutations.

Copyright © SNETAP-FSU